



Neuf pratiques exemplaires pour gérer votre dossier PEVL

L'équipe [Solutions de gestion des risques d'Aviva](#) propose neuf pratiques exemplaires pour gérer efficacement, maintenir et améliorer votre dossier PEVL (Propriétaires et exploitants de véhicules lourds). La mise en place de ces pratiques aidera les transporteurs à éviter les événements qui pourraient entraîner des infractions et des rétrogradations potentielles de la cote de sécurité attribuée par la Commission des transports du Québec (CTQ).

Accédez à votre dossier PEVL en ligne régulièrement

Utilisez le portail [SAAQclic](#) pour consulter et gérer l'état de votre dossier PEVL. Cela permet de suivre les infractions, les collisions, les événements et les points répertoriés en temps réel dans votre dossier PEVL et d'intervenir rapidement auprès de votre conducteur ou de la SAAQ.

Appliquez les principes des experts d'Aviva

Voici les neuf pratiques exemplaires qui vous aideront à bien gérer votre dossier PEVL :

1. Analyse, révision, mesures correctives et suivi

- Analysez de façon rigoureuse votre dossier PEVL au moins une fois par mois.
- Révisez et surveillez les infractions, les collisions/accidents des conducteurs et les problèmes liés aux véhicules à la suite de vérifications mécaniques, ou d'une mise hors service d'un véhicule, par exemple.
- Prenez des mesures correctives et mettez à exécution un plan d'action.
- Faites des suivis avec vos conducteurs et, le cas échéant, les autorités administratives (SAAQ) afin de faire retirer les événements, au besoin.

2. Suivi des comportements, analyse des infractions et des événements

- Repérez les tendances, la répétition des infractions et les conducteurs récurrents sur votre PEVL. Des conducteurs apparaissant fréquemment pourraient représenter un risque élevé de collisions relativement aux infractions commises.
- Utilisez les outils disponibles pour suivre le comportement des conducteurs de véhicules lourds (le dossier [CVL](#), le dossier de conduite) et prendre des mesures correctives rapidement, si nécessaire.
- Établissez une stratégie d'intervention en collaboration avec votre équipe.

3. Tenue de dossiers, documentation et conformité

- Consultez le dossier de conduite de chaque conducteur au moins deux fois par année.
- Vérifiez la validité du permis de conduite de chaque conducteur dans les 30 jours suivant leur date d'anniversaire.
- Assurez-vous que les heures de conduite et de repos, le registre des défaillances (le cas échéant), les documents justificatifs et la date d'engagement fassent partie des dossiers des conducteurs; ce sont quelques-uns des éléments obligatoires du dossier du conducteur. Consultez la réglementation pour plus de détails.
- Utilisez une liste de vérification afin de ne rien oublier.

Une tenue de dossiers régulière, à jour et précise facilitera les audits et aidera à éviter les constats d'infraction. Cela démontre le professionnalisme de votre entreprise et votre engagement envers la conformité et la sécurité routière.

Remarque : Quant au dossier d'entretien des véhicules, maintenez une documentation à jour et précise sur les vérifications mécaniques, les entretiens obligatoires, les entretiens hebdomadaires et effectuez l'analyse des défauts récurrentes ainsi que des infractions et des mises hors service.

4. Formation continue

Offrez régulièrement de la formation continue aux conducteurs sur les nouvelles réglementations, par exemple :

- Rôles et responsabilités des conducteurs concernant le dossier PEVL et leur dossier de conducteur de véhicules lourds (CVL)
- Les pratiques exemplaires de conduite préventive et sécuritaire
- La ronde de sécurité du véhicule
- Les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds
- Le transport des marchandises dangereuses
- Toute autre formation que vous jugerez utile et nécessaire
- Pensez à de la formation en ligne

N'oubliez pas de documenter les mesures que vous prenez en créant un dossier de qualifications pour vos conducteurs et d'inclure les nouvelles formations suivies.

5. Adoptez une culture de sécurité routière :

Votre vision d'entreprise est la clé du succès. Transmettez-la à vos conducteurs, soyez communicatifs et inspirants!

6. Faites preuve de transparence et mobilisez vos conducteurs

- Informez vos conducteurs lors de rencontres sur la sécurité au sein de votre entreprise.
- Présentez le dossier PEVL et ayez un objectif d'équipe quant aux pointages et aux cibles que vous désirez voir figurer dans votre dossier PEVL. La bonification d'un objectif d'équipe fait partie non seulement de la recette secrète, mais surtout des pratiques exemplaires de l'industrie.

7. La bonification des conducteurs

La mobilisation des conducteurs est essentielle, la bonification faisant partie de la solution afin d'encourager vos conducteurs à adopter un comportement sécuritaire et responsable.

8. Utilisation de la télémétrie et de caméras de bord

Utilisez des systèmes de télémétrie pour surveiller le comportement des conducteurs (par exemple : les excès de vitesse). La gestion des alertes, accompagnée de segments vidéo, est la meilleure pratique afin de mettre en place une stratégie avec le conducteur. Cela peut aider à réduire les infractions, et même à éviter une éventuelle collision.

9. Communication avec la SAAQ

Utilisez le portail SAAQclic pour suivre votre dossier PEVL, demander des régularisations de votre dossier et faire les suivis des événements à votre dossier PEVL, si nécessaire.

Cependant, malgré la régularisation de votre dossier PEVL et la récupération de vos points, il est important de comprendre les événements et leur cause première, car à l'origine, un agent de la paix a émis un constat d'infraction.

Profils de sécurité des autres provinces (NSC, CVOR, etc.)

N'hésitez pas à adapter ces pratiques en fonction des profils de sécurité des autres provinces canadiennes, le cas échéant.

En suivant ces pratiques, vous pouvez assurer une gestion efficace et conforme de votre dossier PEVL.

Vous souhaitez en savoir plus sur la gestion d'un dossier PEVL?

L'équipe Solutions de gestion des risques d'Aviva est là pour vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec à gestiondesrisquesaviva.canada@aviva.com.

aviva.ca/gestiondesrisques